

DECRET N° 2010-233 DU 11 JUIN 2010

Portant ratification du compromis de saisine de la Cour Internationale de Justice au sujet du différend frontalier entre la République du Bénin et le Burkina-Faso, signé à Cotonou le 27 septembre 2009.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2010 -13 du 12 mai 2010 portant autorisation de ratification du compromis de saisine de la Cour Internationale de Justice au sujet du différend frontalier entre la République du Bénin et le Burkina-Faso, signé à Cotonou le 27 septembre 2009.
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

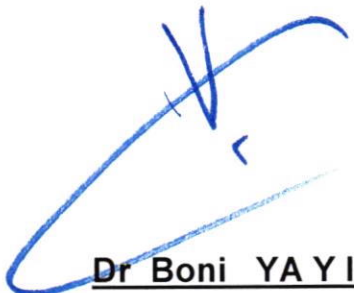
DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifiée, le compromis de saisine de la Cour Internationale de Justice au sujet du différend frontalier entre la République du Bénin et le Burkina-Faso, signé à Cotonou le 27 septembre 2009 et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 juin 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

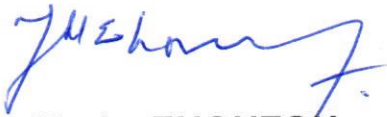

Dr Boni YAYI.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Africaine, de la
Francophonie et des Béninois
de l'Extérieur,



Jean-Marie EHOZOU.-

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,



Victor P. TOPANOU.-

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité Publique,



Armand ZINZINDOHOUE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MAEIAFBE 4
GS/MJLDH 4 MISP 4 AUTRES MINISTERES 28 SGG 4 SMTP 2 DGAE-DGCPE 2
DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC- 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-
CSM-IGAA 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.

